

**Juridiction de Proximité de Paris
1ère à 4ème classe**

Extrait des minutes du Greffe

**Mode de Comparution : non-comparant représenté avec mandat par Maître
JOSSEAUME Rémy avocat au Barreau de Paris**

MOTIFS

Sur l'action publique :

Attendu que Monsieur _____ est poursuivi pour avoir à :

- PARIS 8EME (1 PLACE DE LA CONCORDE), en tout cas sur le territoire national, le
11/02/2014, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- ARRET OU STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE avec le véhicule
immatriculé
Faits prévus et réprimés par ART.R.417-9 AL.1,AL.2 C.ROUTE., ART.R.417-9
AL.3,AL.5 C.ROUTE.

- PARIS 8EME (65 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES), en tout cas sur le territoire
national, le 15/02/2014, et depuis temps non prescrit, commis l'infraction de :

- ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE
AUX TAXIS CONDUCTEUR ABSENT DU VEHICULE EN TETE DE STATION
ET NON GAINÉ avec le véhicule immatriculé
Faits prévus et réprimés par ART.R.417-10 §II 2°, §I C.ROUTE. ART.L.2213-3 2°
C.G.C.T., ART.R.417-10 §IV C.ROUTE.

Attendu

Sur l'action publique :

DECLARE Monsieur _____ non coupable pour l'ensemble des faits qui lui
sont reprochés ;